



DEL- 2024 - 011

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 22 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

OBJET :

SORTIES
EDUCATIVES POUR
LES ECOLES
PRIMAIRES DE LA
COMMUNE POUR
2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M
GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M
BAUDRY M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme
HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M
SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme
PASQUEREAU C., Mme BARON A., M CARETTE C.

POUVOIRS : Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme PAQUÉREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU
C.
Mme BARON A. a donné pouvoir à M DUGUÉ V.

SECRETARE : M SOURISSEAU B.

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique
et privée pour 2024, au titre des sorties éducatives :

➤ **20 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2024 à :

- l'article 6188 pour l'école publique pour **1 540 €**
- l'article 6574 pour l'école privée pour **1 660 €**

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le **26 FEV. 2023**

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : **27 FEV. 2024**

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

